VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 801

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 9 novembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant, à savoir :

- ***Règlement numéro 801 amendant le règlement numéro 799 intitulé Règlement général RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente.***

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 45 à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h 00 à 12 h 00, le vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 18e jour du mois de novembre 2026, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 18e jour du mois de novembre 2026

Maude-Andrée Pelletier
Greffière